

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Nombre de membres présents : 16  
Nombre de votants : 19  
Date de la Convocation : 17/10/2022  
D2022102407

Séance du 24 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,  
Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, NOEL Simon, CALLAND Cédric, LAMBERET Anthony, TISSERAND-BOUVARD Magali, M. GUILLERMIN Patrice, DELIANCE Alexandre, SOCHAY Hervé, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, CHATELET Jocelyne, BOUVARD Nelly  
Excusés : NICOLAS Carine donne pouvoir à Cécile NAVARIN, MIVIERE-BASSET Karine donne pouvoir à TISSERAND-BOUVARD Magali, PONCIN Emmanuel donne pouvoir à NOEL Simon.  
Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance.

-----  
**Objet :** Subvention séjours centres aérés, camps ou colonies de vacances 2022

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 26 septembre 2022, le conseil municipal a décidé d'allouer une subvention d'un montant de 4,10 € par jour aux enfants de la commune ayant séjourné en centres aérés, camps ou colonies de vacances pendant les grandes vacances 2022.

Elle précise que les subventions sont versées sur production d'un état justificatif de l'Association « Familles Rurales » de MARBOZ, pour les enfants ayant séjourné au Centre de Loisirs de MARBOZ et directement aux familles pour les enfants ayant séjourné dans d'autres centres aérés, camps ou colonies de vacances. Elle fait part des demandes de subventions suivantes :

- Familles Rurales pour les enfants de la Commune ayant séjourné au Centre de Loisirs de MARBOZ ou en camp organisé par le Centre de Loisirs de MARBOZ,
- Mme et M. CHANEL, pour leurs enfants Louison et Alix.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,*

- décide d'accorder les subventions suivantes pour les enfants ayant séjourné en centres aérés, camps ou colonies de vacances pendant les grandes vacances 2022 à :

- |  |                    |
|--|--------------------|
| - Familles Rurales de MARBOZ   | 1 488,30 €         |
| - Mme CHANEL Virginie, domiciliée 3420 route de Bourg en Bresse à Marboz | <u>41 €</u>        |
|  | TOTAL : 1 529,30 € |
- Inscrit ces crédits au budget 2022

Pour copie conforme,

Le Maire,

*Christelle Moiraud*

Christelle MOIRAUD

